



1^{er} juillet 2021

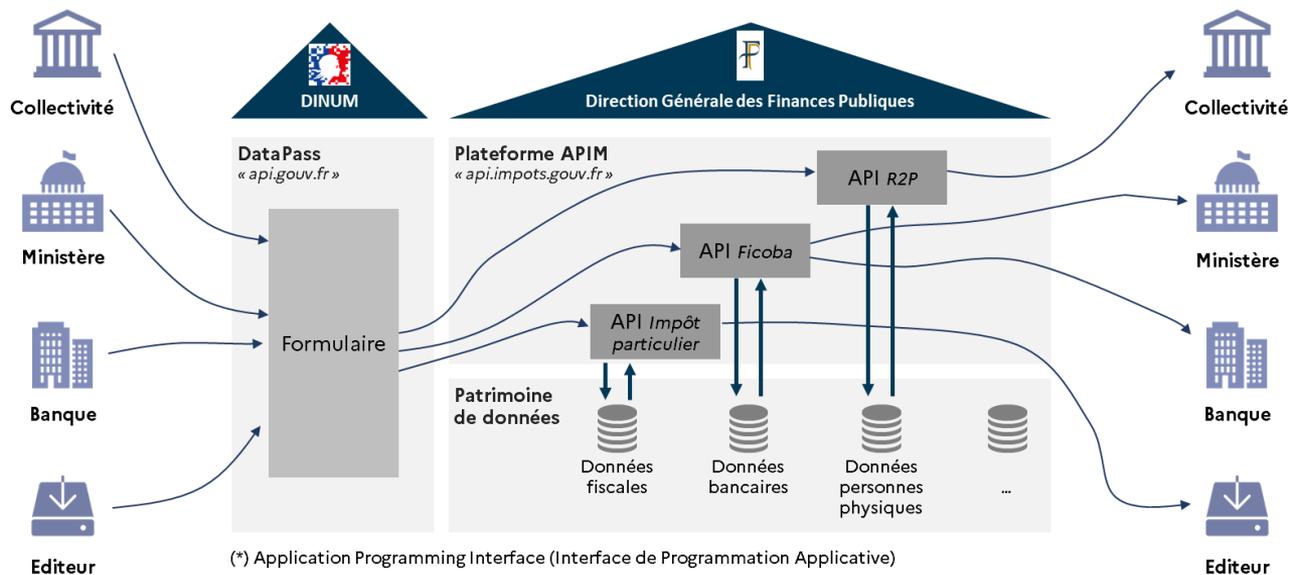
Plateforme API Management de la DGFIP

Plateforme API Management de la DGFiP

L'accès aux API de la DGFiP s'effectue via la plate-forme d'API Management de la DGFiP (APIM).

Cette plate-forme permet de :

- Mettre en œuvre **techniquement** les souscriptions contractualisées via **datapass**
- Appeler les API de manière **sécurisée** afin de récupérer les données d'intérêt



Deux environnements d'accès aux API

Pour chaque API, deux types d'accès successifs vous sont proposés :

- L'accès au bac à sable de l'API (couloir de test) qui permet de faire des appels unitaires à l'API et s'appuie sur des données fictives
- L'accès à l'API de production (couloir de production) qui permet d'accéder aux données de production (données réelles).



Environnement
de test

L'environnement de test de l'API est ouvert après **validation** de la demande de souscription au bac à sable.

Cet environnement permet d'effectuer des **tests de bout en bout** en appelant l'API et en exploitant sa réponse.

A savoir :



Les tests d'appel de l'API n'ont pas vocation à se substituer aux tests à mener pour valider le fonctionnement de votre téléservice.

Les données exposées par l'environnement de test sont fictives.



Environnement
de production

L'environnement de production de l'API est ouvert après **validation** de la demande de souscription à la production.

Vous pouvez alors accéder à l'**environnement** et aux **données de production** de l'API.

Portail API Management de la DGFIP

Un portail "api.impots.gouv.fr" est mis à disposition des partenaires et leur permet de :

- Consulter l'ensemble des API de la DGFIP
- Accéder à la **documentation** et aux **informations** nécessaires pour appeler les API

Pour chaque API, 4 onglets peuvent être consultés :

L'onglet « **Aperçu** » décrit l'API, ses URL d'accès et les personnes à contacter en cas de besoin d'assistance.

L'onglet « **Console de l'API** » décrit les différentes ressources mises à dispositions par l'API ainsi que leur documentation.

L'onglet « **Documentation** » permet de récupérer les documents mis à disposition par la DGFIP, concernant l'API. Il peut s'agir :

- d'un guide d'utilisation,
- de jeux de données,
- d'exemples de code,
- etc.

L'onglet « **SDKs** » décrit les squelettes d'implémentation d'utilisation de l'API lorsque ceux-ci sont disponibles.

